

**COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET  
DES CONDITIONS DE TRAVAIL LYCEES ET CREPS**

**REUNION DU 7 DECEMBRE**  
-----

**RAPPORT POUR INFORMATION**

**Point d'étape sur le marché EPI**

**Projet de relance des marchés d'acquisition des vêtements professionnels et  
des équipements de protection individuelle**

**Exécution des marchés actuels relatifs aux commandes d'EPI par les  
établissements**

**PARTIE I: RENOUELEMENT DES MARCHES D'ACQUISITION DES  
VETEMENTS PROFESSIONNELS ET DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION  
INDIVIDUELLE**

**1/ CONTEXTE :**

Dans le cadre du renouvellement des marchés relatifs aux EPI, une première réunion d'information s'est tenue le 8 juillet dernier, première étape d'un processus consistant à établir un bilan des marchés actuels relatifs aux EPI, afin d'améliorer la prestation au bénéfice des agents de la collectivité et le processus de commande de ces équipements.

C'est lors de cette étape, avant la rédaction des DCE, qu'il avait été proposé de concerter les organisations représentatives des personnels.

Une seconde réunion d'information s'est tenue le 22 octobre afin de présenter les principales évolutions du document de consultation des entreprises qui doivent permettre d'améliorer le fonctionnement de ces marchés :

Les marchés comportent 3 lots

Lot(s)	Désignation
01	Achat de vêtement pour les agents techniques
02	Achat d'équipement de protection individuelle et de chaussures <b>courants</b> pour tous les agents techniques de la Région Hauts-de-France
03	Achat d'équipement de protection individuelle et de chaussures <b>spécifiques</b> pour tous les agents techniques de la Région Hauts-de-France

## **2/ PROCEDURE**

Conformément au planning prévisionnel, la mise en publicité des marchés est prévue en novembre 2021, l'analyse des échantillons dans la semaine du 10 janvier, pour un passage en CAO début mars 2022 et une prise d'effet des marchés début juillet 2022.

La sélection des meilleurs candidats se fera sur 4 critères :

- Le prix, qui ne sera pas un déterminant majoritaire,
- La qualité des produits :

Une attention toute particulière sera portée sur l'analyse des produits et notamment des échantillons. (Deux fois plus de vêtements et trois fois plus d'équipements de protection sur 6 items seront analysés).

- Les modalités d'exécution du marché par le prestataire :
  - o Les moyens humains, logistiques et informatiques dédiés à la bonne exécution du marché,
  - o Le process de traitement des commandes et de suivi des livraisons,
  - o La démarche qualité mise en place pour assurer la bonne exécution du marché,
  - o Les délais de livraison.
- L'aspect environnemental avec des attentes sur :
  - o La mise en place d'une politique de maîtrise de l'impact environnemental,
  - o Le niveau d'intégration de produits intégrant des fibres recyclées ou d'origine biologique.

## **3/ PROPOSITION(S)**

Le présent rapport est soumis à titre d'information.

Néanmoins, il est proposé aux organisations représentatives des personnels de participer à l'analyse des échantillons et des fiches techniques, dans le respect des règles internes de notation des offres.

## **PARTIE II : EXECUTION DES MARCHES ACTUELS RELATIFS AUX COMMANDES D'EPI PAR LES ETABLISSEMENTS**

### **1/ CONTEXTE**

Une application a été développée en interne et permet de suivre l'ensemble du process lié aux commandes :

- Etape 1 : Création de la commande par le référent technique
- Etape 2 : Validation de la commande par le référent technique ou le gestionnaire
- Etape 3 : Validation par le service instructeur
- Etape 4 : Validation centralisée direction responsable du marché
- Etape 5 : Instruction SAF dont émission et notification du bon de commande à l'entreprise. Début du délai de commande pour le fournisseur.
- Etape 6 : Livraison et début de la phase de paiement

## **2/ COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS :**

Cette interface permet aux référents techniques dans les établissements de lancer la commande des besoins qu'ils ont recensés ou qui ont été exprimés.

La commande est nominative, l'établissement est indiqué comme point de livraison.

L'application assure une traçabilité des commandes et permet de vérifier facilement si un agent a bien été doté.

Il n'y a, à ce stade, pas de requêtes automatiques qui révéleraient l'absence de commande d'un établissement ou au bénéfice d'un agent. Toutefois, c'est un indicateur d'alerte dont la Région souhaiterait disposer dans le cadre du prochain marché. Il sera notamment demandé aux candidats d'être capables de mettre en place un système d'alerte de sous-consommation anormale par fonction et par établissement.

Annexe 1 : Synthèse HDF – présentée par commande

Annexe 2 :Etat détaillé des commandes validées, par établissement, par année et par type d'article

*Source : Application Vêtements de Travail : <https://epi-vetements-travail.hautsdefrance.fr>-  
Données depuis le 17/09/2018*

*Analyse des 78 411 lignes de l'extraction de l'appli, après retrait des Services généraux,  
Secteur production, Service Restauration, Ecole européenne Lille métropole*